



**L'accréditation OLAS :
La preuve de la compétence**



**OFFICE LUXEMBOURGEOIS
D'ACCREDITATION ET DE
SURVEILLANCE**



Formation continue auditeurs OLAS 2026

JCA du 02 octobre 2026

Olivier WAGNER

Welcome · Bienvenue · Willkommen

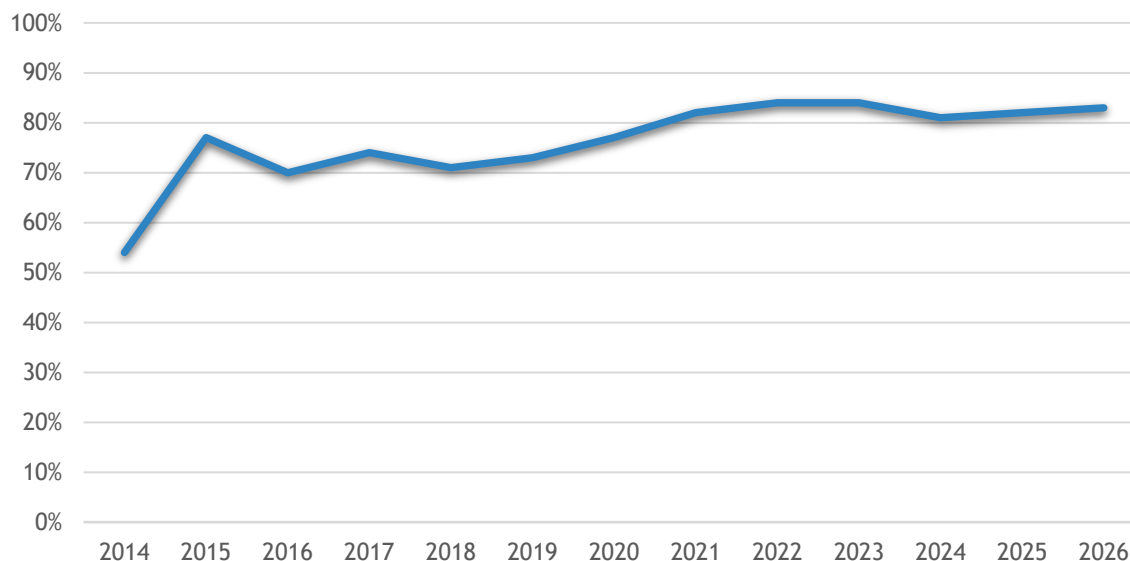
ILNAS

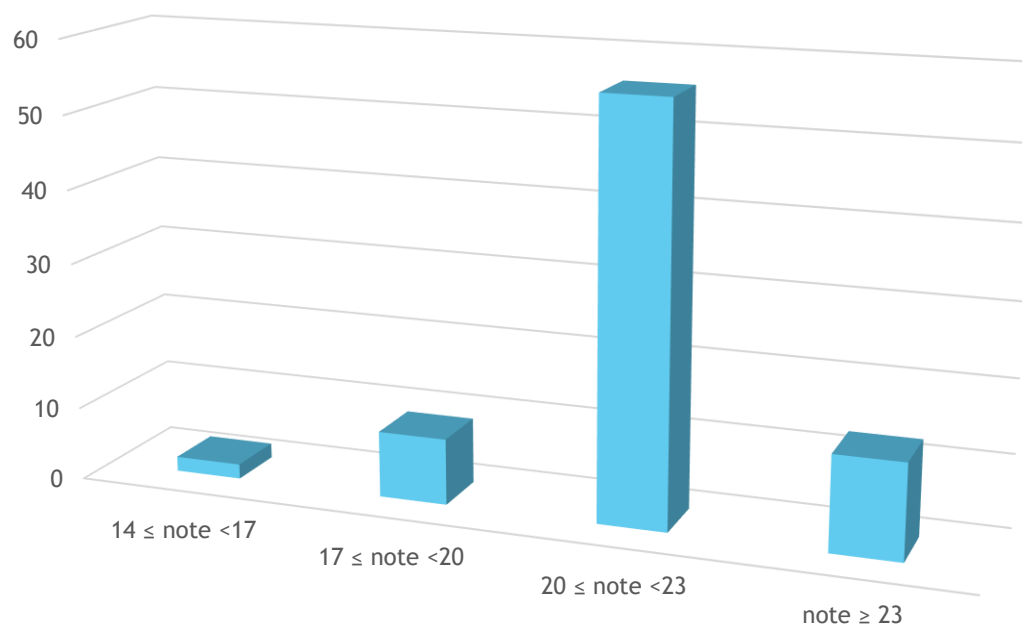
D'un total de 151 questionnaires envoyés 

Taux de participation 2026 ≈ 83% soit 126 questionnaires



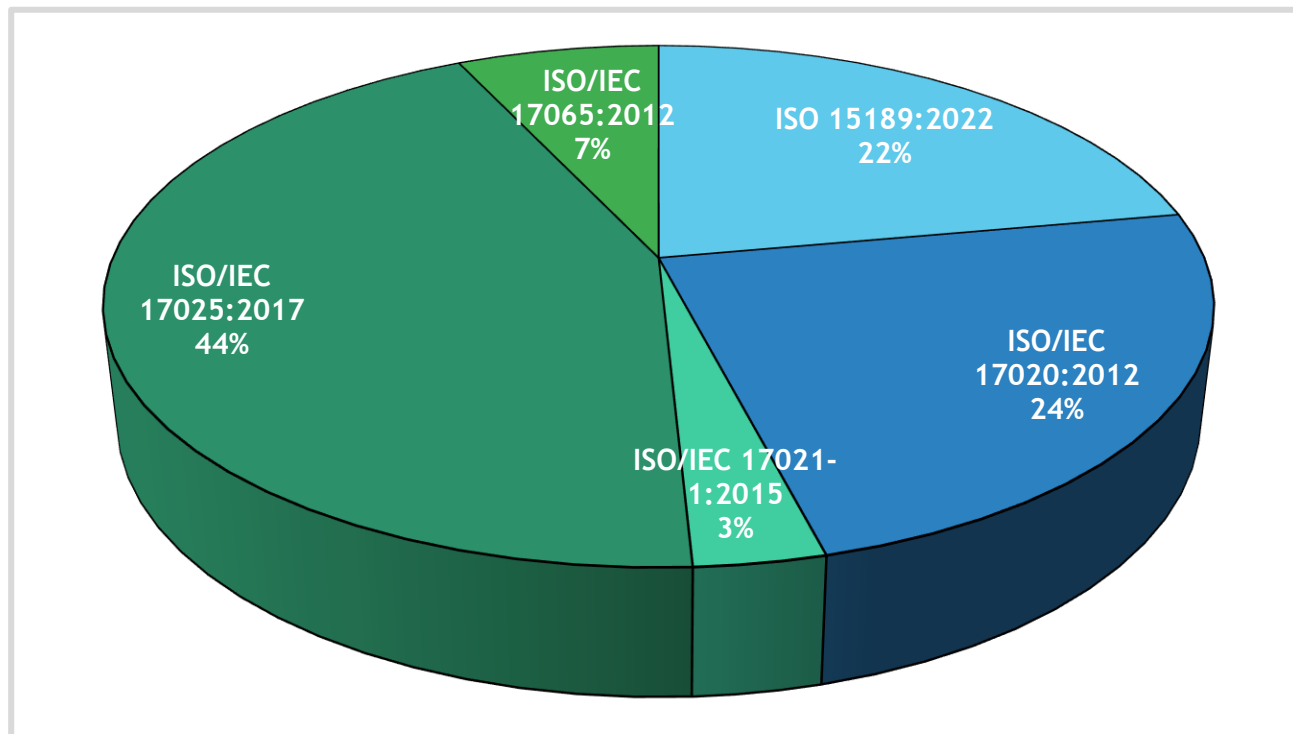
Taux de participation





➔ La moyenne est autour de 19 points

Participation par norme d'habilitation



Partie I « Le système OLAS »



- Quels formulaires l'OEC doit-il utiliser pour une demande d'accréditation, d'extension ou de prolongation?
 1. Un des 3 formulaires – F001A, F001B ou F001C
 2. Un des 2 formulaires – F001D ou F001E
 3. Aucun de ces formulaires

94 % des participants ont identifié correctement les formulaires F001A, F001B ou F001C.

16 % des participants ont également sélectionné les formulaires F001D ou F001E, qui ne constituent pas la bonne réponse.

Partie I « Le système OLAS »



- Un audit de surveillance vise notamment à vérifier la mise en œuvre effective des actions correctives issues de l'audit précédent?
 - Vrai
 - Faux

87 % Vrai (bonne réponse)

13 % Faux

Partie I « Le système OLAS »



- En cas de refus du devis par l'OEC, les motifs peuvent inclure:
 - 1) Un conflit d'intérêts avec un auditeur
 - 2) Une erreur dans le calcul du coût de la prestation
 - 3) Un désaccord sur le choix des auditeurs proposés pour la réalisation de l'audit

90 % des participants ont identifié correctement le conflit d'intérêts avec un auditeur.

94 % des participants ont identifié correctement une erreur dans le calcul du coût de la prestation.

25 % des participants ont également retenu à tort le désaccord sur le choix des auditeurs proposés.

Partie I « Le système OLAS »



- La non-participation à la formation continue peut:
 1. Entraîner un rappel à l'obligation de participation
 2. Entraîner la radiation de l'auditeur / de l'expert
 3. N'entraîne aucune conséquence

50 % des participants ont correctement identifié le rappel à l'obligation de participation.

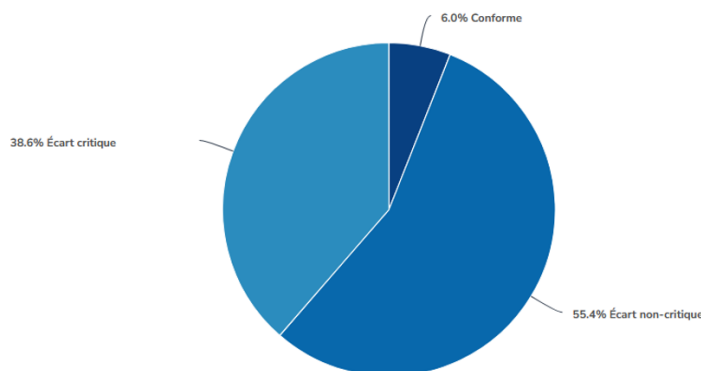
95 % des participants ont identifié correctement le risque de radiation.



- Situation: La procédure de surveillance de la validité des résultats d'une méthode X ne définit pas les critères décisionnels permettant de déterminer les actions à engager en cas de dérive de la carte de contrôle.

☐ Conforme ☐ Écart non-critique ☐ Écart critique

Position OLAS : C'est Écart non-critique - § 7.7.1

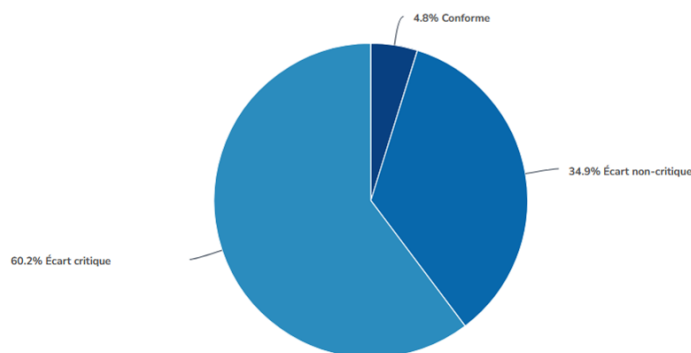




- Situation: Le critère de température des échantillons n'est pas vérifié à leur arrivée au laboratoire. Malgré cette absence de contrôle à réception, les échantillons sont renseignés comme « conformes », dans l'attente de l'exploitation ultérieure des données issues des traceurs de température intégrés aux glacières de transport.

☐ Conforme ☐ Écart non-critique ☐ Écart critique

Position OLAS : C'est Écart non-critique - § 7.4.1





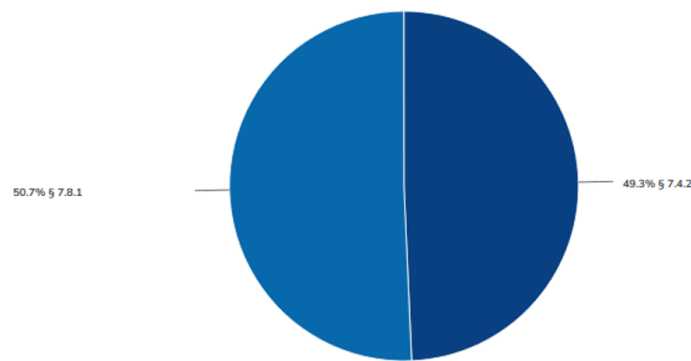
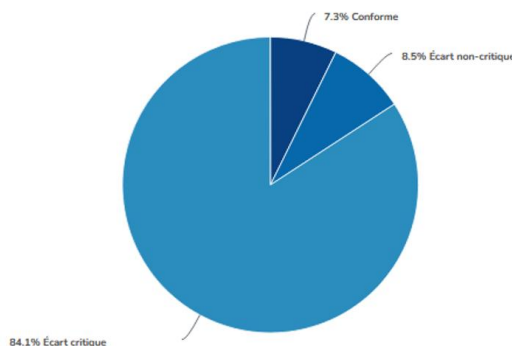
- Situation: L'échantillon AABBC10 provient d'un prélèvement 24 heures , réalisé le vendredi 11 mars 2025 afin d'obtenir un résultat représentatif de toute la journée.
- Il a été réceptionné au laboratoire le lundi 14 mars 2025. La mention figurant sur le rapport, « Accès au local le 14/03/2025 », n'est pas suffisamment explicite pour évaluer le risque de dégradation de l'échantillon entre le prélèvement et sa réception. Or, certains paramètres analysés présentent une stabilité maximale de 24 heures, ce qui implique que le délai observé peut avoir compromis l'intégrité analytique de ces paramètres.

☐ Conforme

☐ Écart non-critique

☐ Écart critique

Position OLAS : C'est Écart critique - § 7.8.1

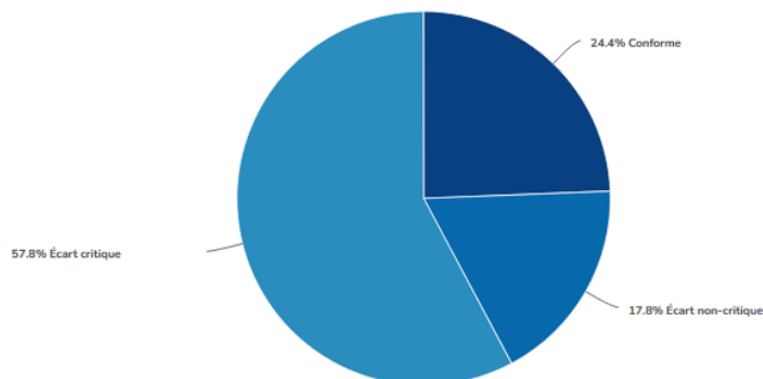




- **Situation:** La nouvelle version de la procédure P002- Gestion des achats, ne comporte plus les critères de sélection des fournisseurs d'étalonnage, précédemment définis au paragraphe 6 de l'ancienne version. Le document concerné ne traite pas les exigences spécifiques aux équipements de mesure ayant un impact sur les résultats des inspections. Ces critères étaient indispensables pour évaluer la compétence des prestataires d'étalonnage et assurer la maîtrise des prestations externalisées.

☐ Conforme ☐ Écart non-critique ☐ Écart critique

Position OLAS : C'est Écart critique - § 6.2.6 + 6.2.7 + ILAC P10





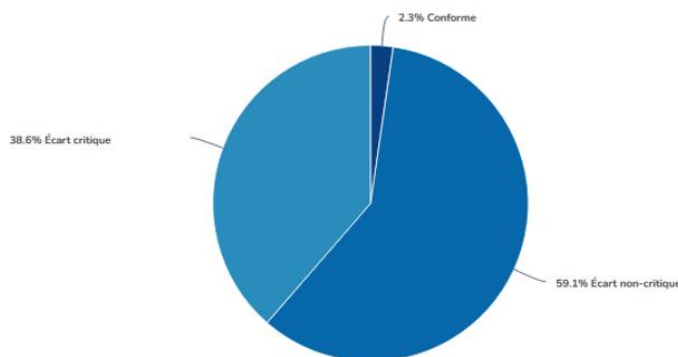
- Situation: Les conditions d'accès aux locaux ne sont pas documentées. En outre, aucune preuve d'engagement au respect de la confidentialité n'a pu être présenté en ce qui concerne les fournisseurs de services informatiques et de nettoyage des locaux.

☐ Conforme

☐ Écart non-critique

☐ Écart critique

Position OLAS : C'est Écart non-critique - § 4.2.1

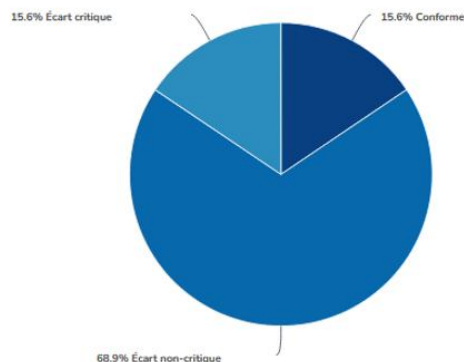




- Situation: L'enregistrement de la signature du tuteur, lorsque l'inspecteur rédacteur est en phase de tutorat, des avis formulés dans le « Tableau de remarques » n'est pas tracé. Les avis émis ont été validés de façon verbale.

☐ Conforme ☐ Écart non-critique ☐ Écart critique

Position OLAS : C'est Écart non-critique - § 6.1.6

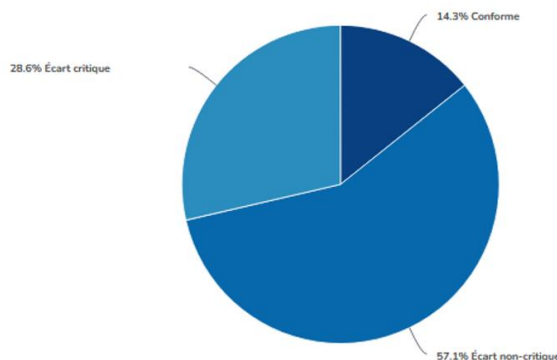




- Situation: En vue de la mise sur le marché de produits de constructions, l'organisme fait appel à un laboratoire d'essais pour vérifier leur conformité par rapport aux exigences normatives applicables. L'organisme a défini, dans un contrat avec le laboratoire, la prestation ainsi que les conditions dans lesquelles les produits doivent être testés. Cependant, le contrat n'inclue pas de dispositions particulières pour la gestion des conflits d'intérêts.

☐ Conforme ☐ Écart non-critique ☐ Écart critique

Position OLAS : C'est Écart non-critique - § 6.2.2.3





- Situation: L'organisme fait appel à un organisme externe pour réaliser l'inspection de nouveaux modèles d'ascenseurs avant leur mise sur le marché.

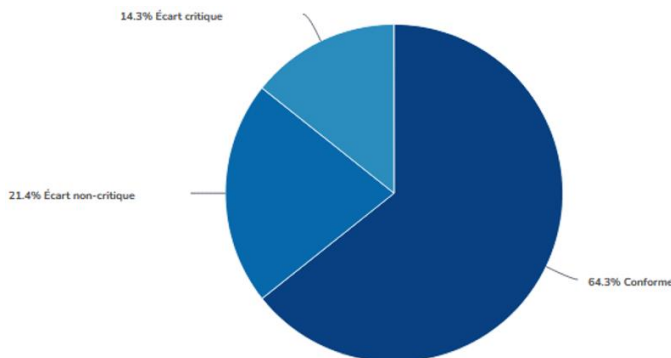
Bien que l'organisme externe soit accrédité pour le domaine concerné selon la norme ISO/IEC 17020, l'organisme de certification ne procède pas à une vérification régulière de la compétence du personnel impliqué dans les inspections.

☐ Conforme

☐ Écart non-critique

☐ Écart critique

Position OLAS : C'est Conforme





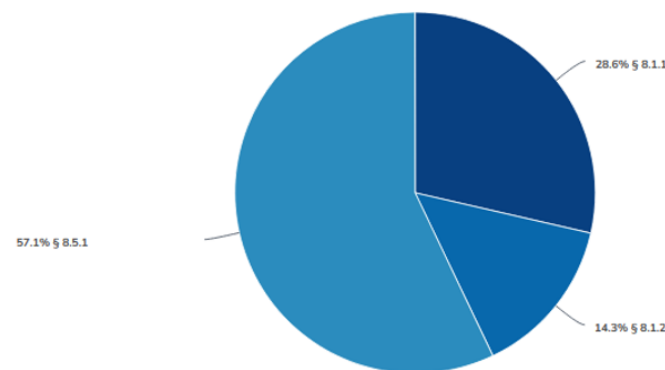
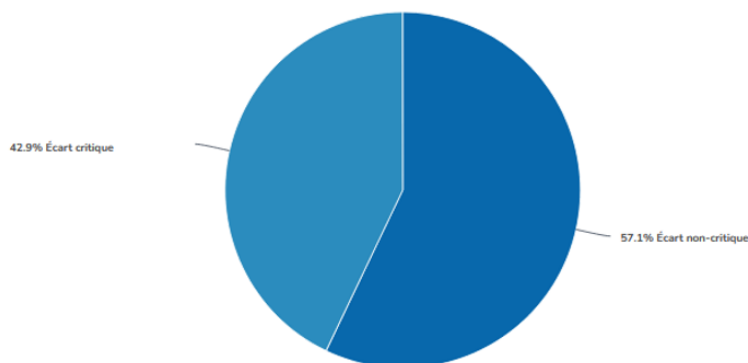
- Situation: Suite à la réception d'une plainte considérée comme justifiée, l'organisme a organisé un audit inopiné, afin de vérifier son impact sur le fonctionnement de son client.
- Cependant, l'organisme n'a pas mis à la disposition de ses clients, dans ses conditions générales de fonctionnement, les informations relatives à l'organisation d'un audit inopiné.

☐ Conforme

☐ Écart non-critique

☐ Écart critique

Position OLAS : C'est Écart non-critique - § 8.5.1

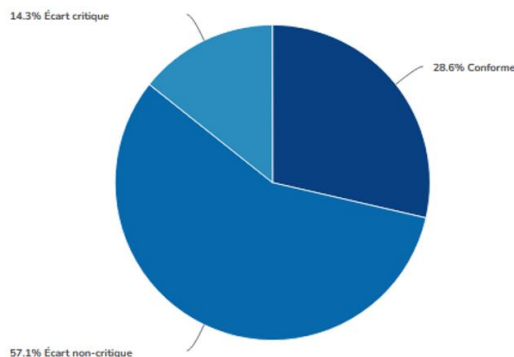




- Situation: Après la réalisation de l'étape 1 d'un audit de certification initiale, et malgré l'identification de certains problèmes relatifs à l'organisation de l'audit de l'étape 2, l'organisme n'a pas ouvert de fiches d'écarts.

☐ Conforme ☐ Écart non-critique ☐ Écart critique

Position OLAS : C'est Conforme - § 9.3.1.2

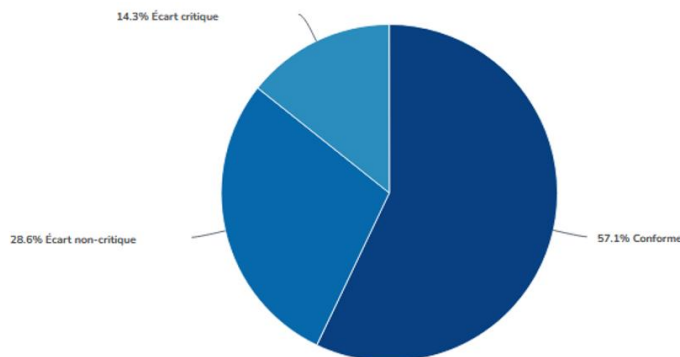




- Situation: La conclusion d'une revue d'une demande de certification ne permet pas à l'organisme d'accepter la candidature de ce nouveau client. L'organisme envoie donc à son client le courrier type pour lui signifier son refus.

☐ Conforme ☐ Écart non-critique ☐ Écart critique

Position OLAS : C'est Écart non-critique - § 9.1.2.2





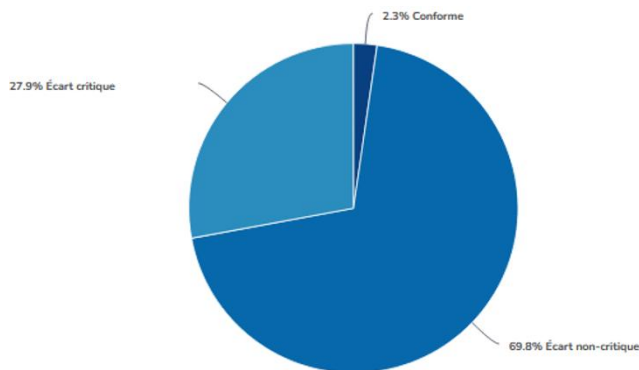
- Situation:** Le laboratoire mentionne son accréditation sur différents supports (comptes rendus de résultats, catalogue des examens, manuel qualité).
 Les références textuelles figurant dans le manuel qualité et dans le catalogue des examens mis en ligne ne sont pas conformes aux exigences relatives à la communication sur l'accréditation.
 Le laboratoire n'a pas informé ses utilisateurs de l'interdiction de faire référence à son accréditation sur leurs propres documents.
 Risque de confusion pour les utilisateurs concernant la portée exacte des prestations couvertes par l'accréditation.

☐ Conforme

☐ Écart non-critique

☐ Écart critique

Position OLAS : C'est Écart non-critique - § 11.2 et 13 du doc OLAS A003





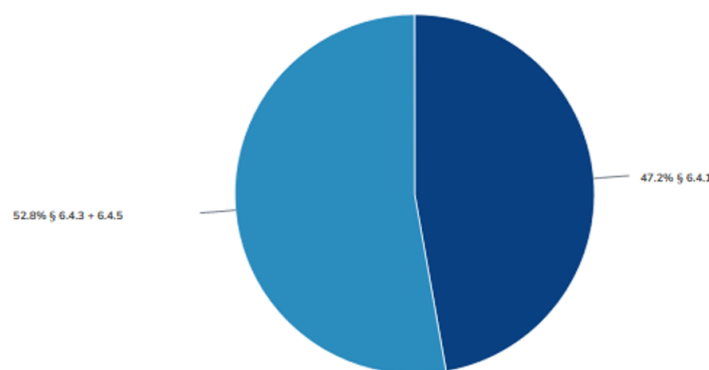
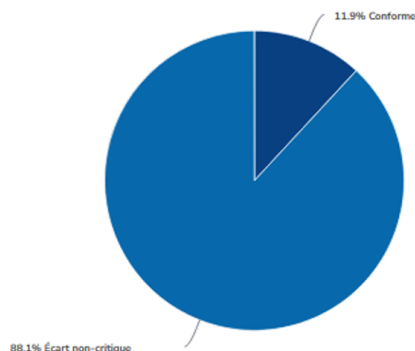
- Situation:** La procédure « Qualification du matériel critique » prévoit qu'un équipement fasse l'objet d'une qualification par un prestataire externe avant sa mise hors service (archivage).
 L'automate XY, mis hors service le 15/01/2025, n'a pas été qualifié conformément à cette exigence. La dernière révision programmée datait du 15/06/2024 et n'était pas liée à la défaillance constatée. La procédure n'a donc pas été appliquée.
 Pas d'impact sur la qualité des analyses vu que chaque série comprend des témoins positifs et négatifs qui informent sur le bon ou mauvais fonctionnement de l'équipement. L'équipement a été écarté dès que les contrôles internes ont révélé une défaillance.

☐ Conforme

☐ Écart non-critique

☐ Écart critique

Position OLAS : C'est Écart non-critique - § 6.4.3 + 6.4.5

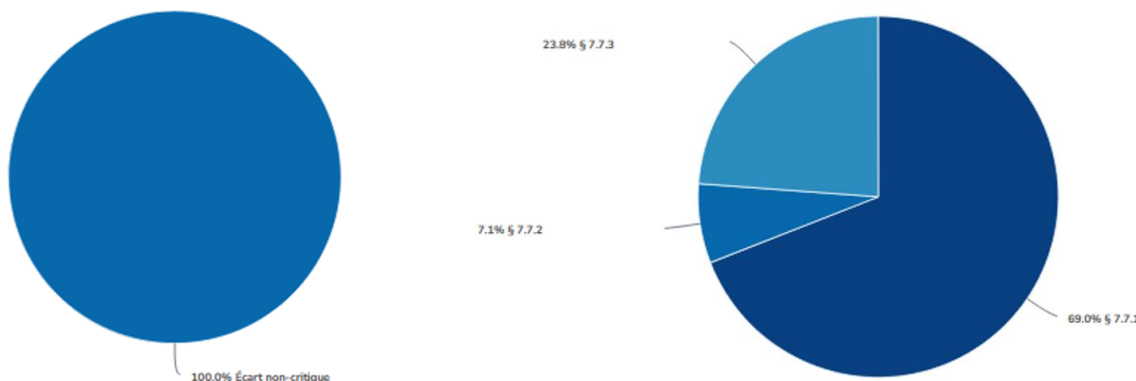




- **Situation:** Le processus de gestion des réclamations est formalisé, mais il n'est pas appliqué conformément à la procédure : certaines actions réalisées dans le cadre du traitement des réclamations ne sont pas enregistrées. Ce non-respect peut limiter l'efficacité de l'amélioration continue et affecter la mesure de la satisfaction des clients du laboratoire. Le risque est toutefois modéré, le laboratoire disposant d'autres outils permettant le suivi de ces performances.

☐ Conforme ☐ Écart non-critique ☐ Écart critique

Position OLAS : C'est Écart non-critique - § 7.7.1





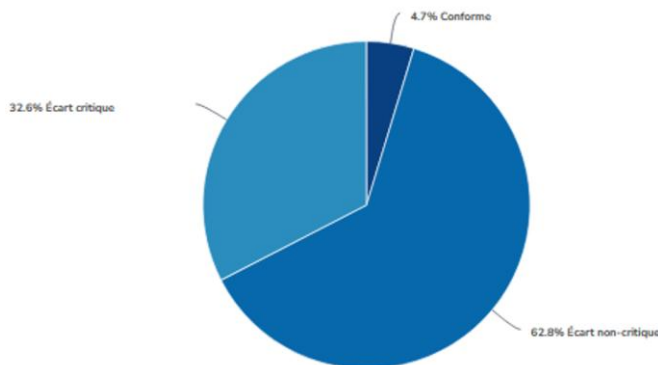
- Situation:** Dans le cadre du passage à la nouvelle version de la norme ISO 8655 6, le département Équipement a décidé d'acquérir un nouveau logiciel. Plusieurs documents attestant de l'achat ont été présentés (delivery note du dd/mm/yyyy pour la balance XY, offre pour la balance et le kit de calibration, bon de commande du dd/mm/yyyy portant sur le logiciel, la balance et la formation).
 Cependant, aucune analyse de risques ni plan d'actions associé au changement n'a été formalisé (actions prévues, responsabilités, échéances, cahier des charges, installation, qualification du logiciel, formation, révision documentaire...).
 Des dispositions internes existent pour gérer les projets mais n'ont pas été appliquées . Les actions sont en cours, mais l'absence de traçabilité compromet la maîtrise complète du changement.

☐ Conforme

☐ Écart non-critique

☐ Écart critique

Position OLAS : C'est Écart non-critique - § 8.5





- **Situation:** Le laboratoire a fait appel à un prestataire non accrédité (voie 3 externe) pour la vérification de la température critique de la centrifugeuse XY en hémotase, réalisée le 28/05/2024.

Le laboratoire dispose du certificat d'étalonnage démontrant le raccordement de l'étalon utilisé, ainsi que de l'attestation de formation du technicien.

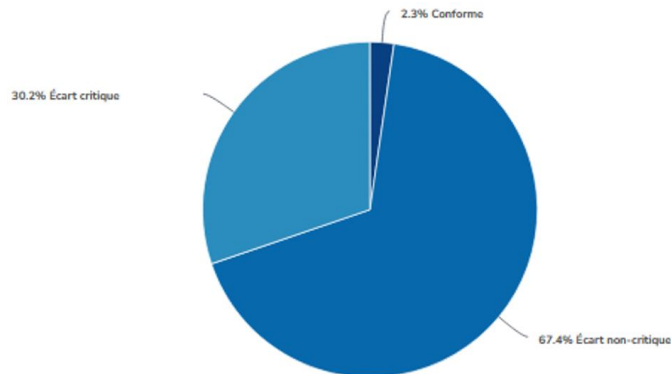
Cependant, plusieurs éléments requis par l'annexe A016 ne sont pas disponibles :

- procédure d'étalonnage utilisée ;
- conditions d'environnement détaillées (seule la température ambiante figure sur le certificat) ;
- calcul d'incertitude.

Risque que la vérification ne soit pas totalement adaptée. Ce risque est jugé faible, compte tenu de l'EMT de ± 2 °C et des résultats obtenus.

☐ Conforme ☐ Écart non-critique ☐ Écart critique

Position OLAS : C'est Écart non-critique - § 3 du doc OLAS A016





**OFFICE LUXEMBOURGEOIS D'ACCRÉDITATION ET
DE SURVEILLANCE (OLAS)**

Southlane Tower I · 1, avenue du Swing · L-4367 Belvaux

Tel. : (+352) 24 77 43 -60 · Fax : (+352) 24 79 43 -60

E-mail : olas@ilnas.etat.lu

www.portail-qualite.lu

Thank you · Merci · Danke